

Comment bénéficier de l'accompagnement ?



Contacter Préval pour valider la possibilité d'installer des composteurs



Envoi d'un sondage aux habitants de l'immeuble pour évaluer le nombre de foyers intéressés



Valider avec le bailleur ou en Assemblée générale de syndicat une formule d'accompagnement



Signature d'une convention d'installation et d'entretien du site



Aménagement du site par le propriétaire avant l'installation des bacs par Préval



Pourquoi se mettre au compostage ?

Pour **valoriser les déchets de cuisine** par un retour à la terre

Pour **produire collectivement du compost** à utiliser dans vos espaces verts !

Pour réduire vos déchets :
30 % de vos ordures ménagères se compostent : épluchures de fruits & légumes, restes de repas, marc de café...



Contactez-nous !

Préval Haut-Doubs

Etablissement public pour la réduction et la valorisation des déchets

2 rue des Tourbières - 25300 Pontarlier

www.preval.fr



Contact pour le compostage en habitats collectifs :

Alexiane CARRERE

compostage@preval.fr 06 48 70 86 03



LE TRI
+ FACILE

DÉPLIANT



COMPOSTER

avec ses voisins ?

**Et si vous passiez à l'action ?
Préval vous accompagne !**





Non, le compostage n'est pas réservé aux personnes qui habitent en pavillon !

Préval vous accompagne pour installer durablement la pratique du compostage dans votre habitat collectif.

Et si vous deveniez Référent du site ?

Le site de compostage a besoin d'un ou plusieurs référents pour **mélanger le compost** (environ 2 fois par mois), **veiller** au bon état du site, **informer les voisins** lorsque le compost mûr est disponible...



Les ingrédients nécessaires pour composter

des habitants motivés pour composter mais aussi pour devenir « référent » !

3 bacs

avec un contenu différent dans chaque

un espace vert

un jardin, des jardinières, des haies ou arbustes... pour les nourrir avec le compost produit !

un peu de patience

la matière mettra environ 12 mois à se transformer en compost

Préval vous accompagne !

Préval propose depuis plusieurs années un accompagnement personnalisé pour les habitats collectifs qui souhaitent composter.

Chaque formule comprend :

- ▶ **3 composteurs** avec la signalétique associée
- ▶ **les outils nécessaires** : pelle, fourche, griffe, aérateur de compost
- ▶ un **seau à compost** par foyer volontaire
- ▶ un **accompagnement des référents de site** : 4 passages la première année puis une visite par an

Il est nécessaire d'installer 3 bacs en habitats collectifs :

un bac pour déposer les déchets de cuisine, un bac de structurant (broyat de bois ou feuilles mortes) et un bac pour laisser mûrir le compost.



Pour moins de 20 logements

Formule 1 à 170 €

3 composteurs de 400 L et 565 L



20 logements et plus

Formule 2 à 230 €

2 composteurs de 820 L, 1 composteur de 565 L

